

Noailles

UN CONSEIL EMBARRASSANT Rififi au club des aînés, une plainte déposée

BEAUVAIS Le club de loisirs des aînés genovéfains repris par une nouvelle équipe a suscité les débats, notamment en raison d'une plainte déposée pour mauvaise gestion.

L'attribution d'une subvention extraordinaire de 1000 € à l'association CLAG (club de loisirs des aînés genovéfains) a entraîné des débats peu courants dans l'assemblée.

En effet, comme l'explique Bériza Ziegler, du fait du renouvellement du bureau, de cette association lors d'une nouvelle assemblée générale, suite à des mouvements dans le conseil d'administration, les demandes de subventions n'avaient pas été effectuées. C'est Bériza Ziegler elle-même qui a repris la présidence, avec Gérard Chatin à la vice-présidence et Dominique Labarre en tant que trésorière. Afin de continuer à faire vivre ce club, et ne pas laisser les anciens à l'abandon suite au départ de la précédente présidente, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000€ pour aider à redémarrer. Mme Vanbersel manifeste son désir de voir, pour le bien des seniors concernés, les activités de cette association perdurer, tout en suggérant que le bureau soit dans un avenir proche laissé à des personnes qui ne soient pas des élus. Thierry Remond souligne le courage de Mme Ziegler et la félicité de reprendre cette association en main « *quand on sait ce qu'il s'est passé au sein de cette association...* ». Il évoque par là les



Si le maire Jacqueline Vanbersel n'a pas voulu commenter cette affaire, elle a toutefois précisé qu'une plainte avait été déposée.

rumeurs de détournement de fonds qui entacherait le fonctionnement antérieur du club.

Mr Hautot, lui, se déclare surpris de l'opacité apparente du dossier, et déclare vouloir voter contre cette résolution. Bériza Ziegler explique la relative dis-

crétion sur le sujet par le fait qu'il y ait eu un signalement au procureur de la République et donc une action en justice qui interdit tout commentaire. Pour les mêmes raisons, Mme Vanbersel déclare ne pas vouloir étaler des détails sur le sujet. Mr Chatin demande à ce que l'on

sorte de cette opacité, et demande à ce que soit fait un état de ce qui est répertorié aujourd'hui, de ce qui est connu, sans préjuger de l'action judiciaire.

«UNE PREMIÈRE EN 25 ANS»

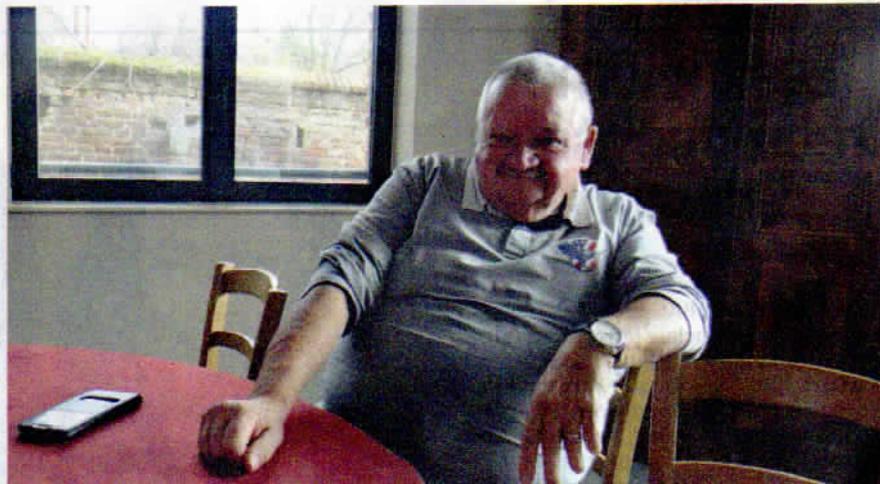
Enfin, Christelle Marin, précise qu'elle s'est penchée en compagnie de Mme Labarre sur les comptes de l'association et qu'effectivement sont apparus quelques soucis dans la gestion, qui peu à peu sont devenus très importants, parlant de « *gestion catastrophique* ». C'est pourquoi une plainte a été déposée. En conclusion, Mme la maire confirme que ce dossier lui a donné beaucoup de soucis, qu'elle s'est efforcée de se maintenir au-dessus de la mêlée, que c'est la première fois qu'elle doit faire face à ce type de problème en 25 ans. « *Nous n'avons pas à commenter, nous n'avons pas à juger, nous n'avons plus rien à faire, c'est dans les mains de la gendarmerie. Et je ne voudrais pas que des commentaires fallacieux se répandent dans le pays. Nous avons agi immédiatement, le nécessaire a été fait, et selon la formule consacrée, je fais confiance en la justice, ce n'est pas à nous de régler le problème, le débat est clos.* » Au final la motion est adoptée avec 1 voix contre et 2 abstentions.

La mairie propose une mutuelle pour ses habitants

LABOISSIÈRE

« C'est sur l'interrogation d'une de mes administrées que j'ai commencé à étudier la question... », c'est ainsi que Jean Jacques Thomas explique le cheminement qui a conduit sa commune à proposer une mutuelle au travers d'un contrat de groupe. « *Après consultation de plusieurs offres nous avons finalement choisi MOAT qui nous offrait le meilleur rapport prix/garantie. Après plusieurs réunions publiques d'information, ce sont finalement près d'une quarantaine de souscripteurs qui se sont déclarés, et, ajoute Mr Thomas, ce n'est pas terminé compte*

tenu des délais de résiliation éventuelle d'une autre mutuelle. » Le contrat est nommé « *Ma Mutuelle de village* » par MOAT, et offre divers niveaux de garantie : prévention, confort, quiétude, sérénité. Bien sûr, la municipalité ne participe pas au financement de l'opération, elle a mené la recherche du meilleur partenaire et la négociation, mais les adhésions restent individuelles. En dehors des avantages financiers que peut offrir une telle formule, le fait d'appartenir à un groupe et de bénéficier de réunions de suivi périodiques rassure les adhérents. Une belle initiative solidaire.



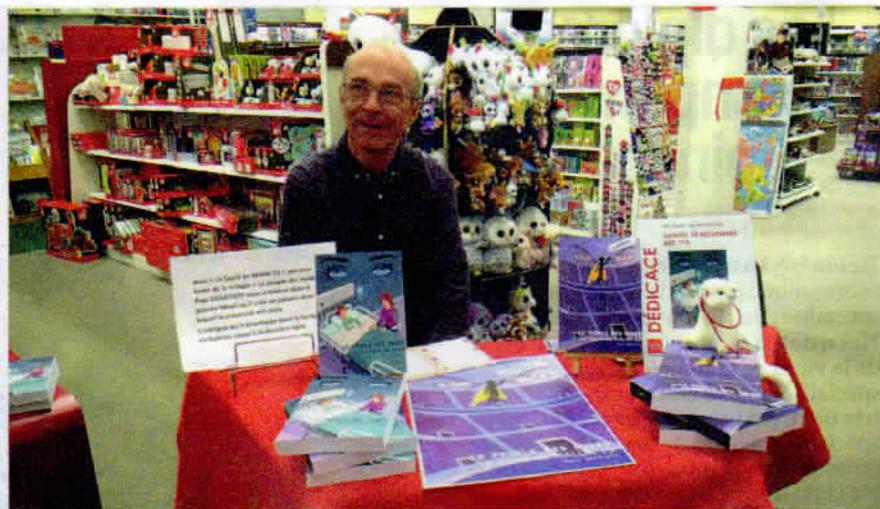
Si le maire a mené la recherche du meilleur partenaire et la négociation avec la Mutuelle, les adhésions restent individuelles.

Paul Dovecote signe son 1er roman

LE COUDRAY EN THELLE

La commune du Coudray peut s'enorgueillir d'avoir eu pour administré Paul Dovecote. Issu d'une famille d'agriculteurs, voilà 16 ans qu'il mûrit une idée : se lancer dans l'écriture. Paul Dovecote prouve qu'il n'y a pas d'âge pour se lancer puisque c'est à 60 ans qu'il signe son premier roman « *Le Sacre de Malok 13* », paru aux Éditions Baudelaire. premier ouvrage d'une trilogie intitulée « *Le Peuple des ondes* ». En séance de dédicace au « *furet du Nord* » à Beauvais, il est venu respirer à nouveau l'air du pays de Thelle. Avec un héros

attachant, issu d'un peuple pacifique et très évolué, l'auteur aborde le thème de la paix tout au long de son premier tome d'une trilogie. En mélangeant de nombreux ingrédients tels que l'humour, l'imagination ainsi que les jeux de mots, il parvient à nous transporter dans un univers bien à lui au travers d'une enquête pleine de rebondissements... Homme de lettres et de sciences il aime s'inspirer de ce qu'il a découvert dans ses lectures et ses expériences. Ce week-end, du 10 novembre il est donc venu présenter le second tome, en l'occurrence « *La Retraite de Khee* ». Désormais, l'auteur s'attelle au dernier tome de la trilogie.



Paul Dovecote prouve qu'il n'y a pas d'âge pour se lancer puisque c'est à 60 ans qu'il signe son premier roman « *Le Sacre de Malok 13* », paru aux Éditions Baudelaire.